

**LISTE TARIFAIRE DU CANADA**

Numéro	Désignation des articles	Colonne I		Colonne II
		Catégorie d'échelonnement	Taux de base	Taux de base
09.01	Café, même torréfié ou décaféiné; coques et pellicules de café; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange.			
	- Café non torréfié :			
0901.11.00	-- Non décaféiné	D	En fr.	-
0901.12.00	-- Décaféiné	D	En fr.	-
	- Café torréfié :			
0901.21.00	-- Non décaféiné	A	En fr.	-
0901.22.00	-- Décaféiné	A	En fr.	-
0901.30.00	- Coques et pellicules de café	D	En fr.	-
0901.40.00	- Succédanés du café contenant du café	A	En fr.	-
09.02	Thé.			
0902.10.00	- Thé vert (non fermenté) présenté en emballages immédiats d'un contenu n'excédant pas 3 kg	D	En fr.	-
0902.20.00	- Thé vert (non fermenté) présenté autrement	D	En fr.	-
0902.30.00	- Thé noir (fermenté) et thé partiellement fermenté, présentés en emballages immédiats d'un contenu n'excédant pas 3 kg	D	En fr.	-
0902.40.00	- Thé noir (fermenté) et thé partiellement fermenté, présentés autrement	D	En fr.	-
0903.00.00	Maté.	D	En fr.	-
09.04	Poivre (du genre Piper); piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta, séchés ou broyés ou pulvérisés.			
	- Poivre :			
0904.11.00	-- Non broyé ni pulvérisé	D	En fr.	-
0904.12.00	-- Broyé ou pulvérisé	A	En fr.	-
0904.20	- Piments séchés ou broyés ou pulvérisés			
0904.20.10	--- Non broyés ni pulvérisés	D	En fr.	-
	--- Broyés ou pulvérisés :			
0904.20.21	---- Piments du Chili; paprikas	D	En fr.	-
0904.20.29	---- Autres	A	En fr.	-
0905.00.00	Vanille.	D	En fr.	-